

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/12/09/2020044357/justel>

Dossier numéro : 2020-12-09/11

Titre

9 DECEMBRE 2020. - Décret modifiant l'article 15 du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 21-12-2020 page : 90873

Entrée en vigueur : 31-12-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). L'article 15 du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption est complété par un alinéa rédigé comme suit :

" Par dérogation à l'alinéa 4, les organismes d'adoption dont l'agrément prend fin au 31 décembre 2020 voient celui-ci prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 ".

[Art. 2](#). Le présent décret entre en vigueur le 31 décembre 2020.